

« La santé mentale devient un sujet de société »

Entretien avec Frank Bellivier,
professeur de psychiatrie, université Paris Cité,
délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie.

La Santé en action : Comment promouvoir selon vous la santé mentale auprès du public ?

Frank Bellivier : Il y a un changement de regard sur la santé mentale, qui ne se réduit plus aux pathologies. Promouvoir la santé mentale, c'est faire passer l'idée que chacun a une santé mentale dont il peut prendre soin au même titre que la santé physique. Cela passe par des campagnes de sensibilisation, de déstigmatisation et de diffusion de ressources pratiques via des canaux comme les sites Internet Psycom ou Santé mentale info service de Santé publique France. Ces outils permettent à chacun de repérer les signaux d'alerte, de comprendre l'impact du stress ou des addictions et d'agir en conséquence.

S. A. : Quels sont les acteurs impliqués dans la promotion ?

F. B. : Aux côtés des acteurs institutionnels, comme la Direction générale de la santé, il y a de plus en plus d'acteurs associatifs, notamment dans le domaine du sport santé. En effet, nous disposons de nombreuses données probantes sur les bienfaits de l'activité physique sur la santé mentale. Enfin, il y a une mobilisation croissante des collectivités locales, qui jouent un rôle pour l'accès au sport, à la culture, aux loisirs, que nous savons être des facteurs de protection du bien-être mental.

S. A. : Quels leviers sont efficaces pour agir ?

F. B. : Ils sont nombreux. Le déploiement des formations aux compétences psychosociales au sein de l'Éducation nationale en est un, la lutte contre les violences, en particulier sexuelles, en est un autre. La Maison de la santé mentale qui vient d'ouvrir à Strasbourg en est un troisième. Les médias progressent aussi dans la façon d'aborder le sujet, des personnalités témoignent. La santé mentale

devient un sujet de société ; c'est un mouvement de fond qui opère une évolution, prenant mieux en compte l'ensemble des déterminants de la santé mentale de la population : lutte contre les violences, accès au logement, à la formation et au travail, au sport, à la culture... Toutefois, si la libération de la parole contribue à faire progresser les choses, certaines idées reçues perdurent : la supposée dangerosité des personnes porteuses d'une pathologie psychique (infirmée par les statistiques), l'idée que ce sont des pathologies incurables (la possibilité d'un rétablissement est prouvée scientifiquement) ou que souffrance psychique équivaut à faiblesse de l'âme (ce qui est contredit par l'expérience vécue).

S. A. : Que cible la feuille de route santé mentale et psychiatrie, lancée en 2018 ?

F. B. : Depuis son origine, elle porte des actions concrètes pour promouvoir une bonne santé mentale, construire des parcours de soins personnalisés et de qualité, et favoriser l'inclusion sociale. Elle s'est ensuite progressivement enrichie de nouvelles mesures, notamment issues des Assises de la santé mentale en 2021. Chaque année, un bilan d'avancement est publié. La dynamique se poursuit, car cette feuille de route n'est pas figée, c'est un plan évolutif. Le travail est aussi mené avec différents ministères, par exemple celui de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour la prévention du mal-être des agriculteurs. Sont concernés aussi le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou celui du Logement et de la Rénovation urbaine, parce que les déterminants de la santé mentale ne sont pas qu'une prérogative du ministère de la Santé et de l'accès au soin.

S. A. : Quelles ont été les avancées ?

F. B. : Nous pouvons citer la généralisation du numéro 3114 pour la prévention du suicide, le développement des équipes mobiles psychiatrie-précarité¹, la mise en place du dispositif Mon Soutien Psy, le renforcement du nombre de postes dans les centres médico-psychologiques, l'augmentation des ouvertures de maisons des adolescents, de centres de psychotrauma. Financièrement, 3,3 milliards d'euros de mesures supplémentaires ont été engagés depuis 2018. Le budget de la psychiatrie a augmenté de 42 % entre 2020 et 2024.

L'ESSENTIEL

■ **Autrefois stigmatisée, la santé mentale est aujourd'hui perçue avec autant d'importance que la santé physique. Des progrès ont été accomplis ces dernières années, notamment portés par les dispositions de la feuille de route santé mentale et psychiatrie de 2018. Malgré cette dynamique, beaucoup reste à faire sur les volets promotion, prévention et inclusion sociale.**

S. A. : Qu'est-ce que la Grande Cause nationale 2025 pour la santé mentale ?

F. B. : Il s'agit d'une reconnaissance symbolique forte, qui légitime la santé mentale comme une priorité. Cela favorise une mobilisation accrue de tous les ministères à la demande du Premier ministre : chaque ministère doit en effet construire une feuille de route sectorielle en lien avec la santé mentale ; une synthèse en sera prochainement présentée. Cette Grande Cause ne se substitue pas à notre feuille de route, elle s'y ajoute. 2025 est une année de programmation pour la suite. L'objectif est de prolonger cet élan en intégrant la santé mentale dans toutes les politiques publiques, comme le promeut la déclaration de Paris, signée en juin dernier avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS)². La dynamique est là, mais il reste à faire notamment dans le champ de la prévention, de l'inclusion sociale, sachant que les besoins de la population ont considérablement augmenté. ■

Propos recueillis par Anne-Lise Favier, journaliste.

Dossier

Santé mentale : comprendre les déterminants pour agir

1 Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Les équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP), 9 août 2024. En ligne : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/l-acces-aux-soins-des-personnes-en-situation-de-precarite-11421/article/les-equipes-mobiles-psychiatrie-precarite-empp>

2 Organisation mondiale de la santé. Déclaration finale de la Conférence régionale de haut niveau sur la santé mentale dans toutes les politiques : relever les défis et élaborer des solutions communes. Copenhague : OMS, bureau régional de l'Europe, 16 et 17 juin 2025 : 5 p. En ligne : <https://www.who.int/europe/fr/publications/i/item/the-regional-high-level-conference-on-mental-health-in-all-policies-paris-outcome-statement>